Enfants-écrans : le naufrage des parents

Sujet tabou : ce que personne ne raconte, l'échec de la parentalité face au règne des écrans.

L'addiction aux écrans, et plus précisément le conditionnement des enfants au numérique, est aujourd'hui révélée. La liste des symptômes et inquiétudes pour nos jeunes est malheureusement trop longue. Armés de leur écran, les enfants sont devenus des terroristes, au sens où ils manient la terreur. La parentalité a changé de camp : l'autorité est désormais du côté du couple enfant-écran, et les parents sont relégués au poste d'intendants de la maison.

L'écran est même devenu la monnaie de l'autorité : 65 % des parents d'enfants de 8 à 15 ans l'utilisent comme récompense (baromètre Ifop – Fondation pour l'Enfance, février 2026). Quand l'écran est la récompense, le retirer devient une déclaration de guerre.

Je souhaite, dans ce post, témoigner et révéler ce que j'entends et traite, non pas occasionnellement, mais chaque jour et plusieurs fois par jour dans mon cabinet. Voilà ce qui arrive quand un parent demande à son enfant l'arrêt ou la restitution de l'écran :

Violence et agressivité
– Violences verbales, insultes
– Violences physiques : coups de poing, coups de pied, tentatives d'étranglement
– Menaces physiques et menaces de saccage
– Saccage de la maison, objets jetés et cassés : de façon pulsionnelle, mais aussi intentionnelle, pour faire pression et punir

Escalade et recours extérieurs

– Obligation de faire appel à la police pour faire cesser la fureur et la violence
– Plaintes et signalements du voisinage pour cris et violences, auprès de la police et de l’Aide sociale à l’enfance

Chantage et manipulation
– Menace de ne plus aller en cours ou de ne plus faire les devoirs
– Menace de fugue
– Menace de sauter par la fenêtre, menace de suicide
– Vol de données bancaires
– Harcèlement jusqu’à ce que les parents cèdent, jusqu’à les empêcher de dormir tant que le wifi ou l’écran ne sont pas restitués

Cet été, le Parlement a voté l’interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Le 14 août, le Conseil constitutionnel l’a censurée, reprochant notamment au texte d’ignorer la maturité et la situation familiale de chaque mineur. Une nouvelle version est à l’étude. La loi avance, recule, se réécrit. Pendant ce temps, à 22 h, dans le salon, il n’y a ni loi ni Conseil constitutionnel : il y a un parent seul face à un enfant qui refuse de rendre son téléphone.

Face à l’empire et à l’emprise numériques, la parentalité ne peut pas se permettre la fragilité. Traiter la problématique des écrans, c’est avant tout traiter celle de la parentalité. Il va donc être nécessaire d’équiper et de soutenir les parents tout autant que leurs enfants.